



Publié le 03 février 2017 à 00h26 | Mis à jour à 00h26

Hémodialyse en Gaspésie: des malades s'impatientent



Jean Lapointe et Robert Benoit, deux malades du rein, exigent des services d'hémodialyse à Gaspé.
Collaboration spéciale Geneviève Gélinas



[Geneviève Gélinas](#)

Collaboration spéciale

Le Soleil

(Gaspé) Deux malades du rein ont exprimé leur impatience hier à une réunion d'information du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, eux qui espèrent des services d'hémodialyse à Gaspé. La direction a aussi fait face à un barrage de critiques sur le bilan de la réforme Barrette, plus d'un an et demi après la fusion des établissements gaspésiens.

Jean Lapointe, un résident de Gaspé, portait un t-shirt où deux reins étaient dessinés, avec au-dessus, l'inscription «Allez-vous nous laisser mourir en Gaspésie?» «Je fais ça parce qu'il y a des gens qui se laissent mourir parce que [les services d'hémodialyse] sont trop loin de leur famille.»

M. Lapointe affirme connaître trois personnes qui ont décidé «de se laisser aller» faute de vouloir voyager vers Chandler, seul endroit où l'hémodialyse est disponible en Gaspésie, ou encore de déménager à Rimouski, où le service est aussi offert.

Le dossier est prioritaire pour le CISSS, qui n'a toutefois ni scénario ni échéancier à présenter, a répondu la direction. La pdg Chantal Duguay estime que ce dossier est de plus en plus critique avec la hausse des cas d'insuffisance rénale. «Les services d'hémodialyse deviennent un service de base avec les statistiques qu'on a.»

La réponse n'a pas satisfait M. Lapointe, qui l'a jugée trop imprécise. Ni Robert Benoit, qui roule 800 kilomètres par semaine pour suivre ses traitements d'hémodialyse à Chandler. «Oui, c'est un dossier prioritaire, mais pour quand?»

M. Benoit conduit lui-même trois fois par semaine jusqu'à Chandler, à 135 kilomètres de chez lui. «Ce n'est pas une bonne vie de faire quatre heures de route en une journée, avec cinq heures de traitement», a-t-il lancé.

Comité d'accueil

Des groupes communautaires et des syndicats ont mis en scène un faux conseil d'administration à l'entrée de l'édifice où se tenait la réunion du CISSS. Ils demandent un conseil «qui adopte une attitude plus combative» face aux commandes qui viennent directement du ministère. Selon eux, les administrateurs doivent reconnaître que la fusion des établissements a entraîné une diminution de l'accès aux services, et mener bataille pour leur région.

Le rapport du Protecteur du citoyen rendu public mardi a aussi alimenté les questions. «Moi et mes collègues en CHSLD, on est souvent en surcharge de travail. Notre marge de manoeuvre n'est pas grande sinon inexistante. Même avec tous ces comités, tout notre bon vouloir, comment on va arriver à une solution si on n'a pas d'argent pour ajouter du personnel?» a demandé Josée Mioussé, une représentante des infirmières.

En plus de cette surcharge de travail, le Protecteur du citoyen a signalé les longs délais de réponse quand les patients actionnent la cloche d'appel, le manque de formation du personnel pour intervenir auprès des patients souffrant de problèmes cognitifs et le réveil hâtif, à 5h30 dans certains cas, qui ne respecte pas le rythme de vie des patients. Au Centre de soins de longue durée de Gaspé, certains patients n'ont pas pris de bain avec immersion depuis plusieurs années, relève également le rapport.

Le président du CISSS, Richard Loiselle, a répété que la santé et la sécurité des patients n'étaient pas en danger. «Pour la très grande majorité des 19 recommandations [du Protecteur du citoyen], et on n'en minimise pas la portée, des actions étaient déjà entamées.»

La santé psychologique des employés est en jeu à la suite de la réforme, a rappelé Guylaine Michel, porte-parole de l'Alliance du personnel professionnel et technique. Un sondage mené auprès de ses membres, qui compte notamment les travailleurs sociaux et les psychologues, montre que 53 % d'entre eux vivent de la détresse psychologique, à un niveau élevé ou très élevé.

«Je ne pense pas que c'est la loi 10 qui fait que les employés sont épuisés. La charge de travail n'a pas changé [pour les employés], elle a changé chez les cadres», a rétorqué la pdg. Mais les changements ont pu créer du stress, admet-elle, et les besoins de la population augmentent.

[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)